Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du Budget Primitif 2008
- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2008 :

	Dépenses : 989 699	**Recettes : 989 699**
Fonctionnement	395 744	395 744
Investissement	593 955	593 955

MAIRIE DE SAVIRONS

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	350 000
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 744

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	30 900
Chap. 66 – Charges financières	30 889
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 795
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	154 160

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 744
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	31 020
Chap. 23 – Immobilisations en cours	387 191
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	130 000

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	130 000
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	154 160
Chap. 041 Opération patrimoniales	130 000
Chap. 040 – Opérations de transfert	179 795

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

MAIRIE DES AVIRONS

En conséquence, le **Budget Primitif 2008 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 989 699	**Recettes : 989 699**
Fonctionnement	395 744	395 744
Investissement	593 955	593 955

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS